

# CAP NATIONALE CATÉGORIE C



**NON TITULARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS  
NON TITULARISATION DANS LE CORPS  
DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES**

**+ DE DOSSIERS, + DE LICENCIEMENTS,  
- DE MOYENS - D'ÉCOUTE  
MAIS + DÉTERMINÉ QUE JAMAIS !**

**L**e président de la CAP n'a pas répondu comme à son habitude aux sujets politiques. Il a cependant fourni quelques réponses suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales.

Concernant les agents administratifs stagiaires, le président s'est félicité que si 37 dossiers sont soumis à cette CAP, plus de 1 300 n'ont pas posés de problème pour une titularisation.

Tous (enfin presque) les dossiers présentés ont bénéficié d'un bon suivi.

Un travail au préalable a été effectué amenant l'administration à ne pas présenter un grand nombre de dossier à cette CAP

Le président reconnaît que travailler à la DGFIP nécessite un niveau de connaissance plus pointu, « *c'est une réalité* ».

Pour lui, certaines personnes « *ne sont pas en capacités de travailler à la DGFIP* ». Il a cependant

rappelé son attachement à la deuxième chance, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment du collectif de travail.

Le président rappelle que, bien qu'il n'attende pas des stagiaires qu'ils soient des experts au bout de 12 mois, l'état d'esprit est très important.

Concernant le tutorat, le président reconnaît l'importance de l'accompagnement des stagiaires. Idéalement il souhaiterait que les tuteurs soient volontaires, car il pense que certains aiment cette mission. Cependant cette mission de tutorat ne doit pas être considérée comme une punition.

Concernant les contractuels handicapés, Le président rappelle que les agents font l'objet d'une sélection sur un poste spécifique et déjà défini au moment du recrutement. Bien que les directions essaient d'adapter les postes aux agents contractuels handicapés, il n'est pour autant pas possible de changer les missions de la DGFIP.





Concernant le recrutement de contractuels, le président se réjouit qu'un grand nombre provienne d'autres ministères et administrations venant ainsi enrichir notre administration.




Pour notre part nous constatons qu'un bon nombre de contractuels passe les concours de la DGFIP pour pérenniser leur emploi.

### 1-Titularisations des agents administratifs stagiaires dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'AAPFiP 2<sup>ème</sup> classe :

À l'ordre du jour de cette CAPN 34 dossiers litigieux d'agents stagiaires ont été évoqués.

Ci-dessous les votes de **F.O.-DGFIP** :



Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
2	Licenciement	Prolongation 12 mois	
5	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	
3	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	ABST
4	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	
1	Prolongation 12 mois	Prolongation 6 mois	ABST
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	ABST

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
1	Prolongation 6 mois	Prolongation 6 mois	
2	Prolongation 6 mois	Prolongation 12 mois	ABST
1	Licenciement	Licenciement	
1	Licenciement	Licenciement	ABST
12	Licenciement	Licenciement	

### 2-Titularisations des agents contractuels handicapés dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'AAPFiP 2<sup>ème</sup> classe :

À l'ordre du jour de cette CAPN 3 dossiers litigieux d'agents contractuels ont été évoqués.

Ci-dessous les votes de **F.O.-DGFIP** :

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
1	Renouvellement de contrat	Renouvellement de contrat	
1	Non Titularisation	Non Titularisation	
1	Non Titularisation	Non Titularisation	ABST

#### Commentaires **F.O.-DGFIP** :

les dossiers pour lesquels la délégation s'est abstenue, n'étaient défendus par aucune OS.

La délégation a voté « pour » un licenciement à la demande de l'agent.

Au terme de cette CAP, **F.O.-DGFIP** a rappelé ses inquiétudes au regard de la diminution du nombre d'élus en CAPN.

**F.O.-DGFIP** demande donc à la Direction Générale, de scinder les CAP de gestion lorsque ces dernières comportent un nombre important de dossiers à défendre.



Monsieur le Président,

Concernant les titularisations, depuis plusieurs années maintenant, votre service nous explique qu'une étude approfondie des dossiers est effectuée au préalable. Ce qui génère parfois des changements d'avis au profit des agents stagiaires.

**F.O.-DGFIP** approuve cette approche bienveillante.

**L'année dernière** a été soumis à cette CAPN l'examen de **28 dossiers** litigieux dont 23 étaient défendus par une organisation syndicale.

Malgré ces interventions justifiées et argumentées, seuls 3 dossiers ont vu leur situation modifiée.

Cela nous amène à penser que le sort de ces agents stagiaires est déjà acté, avant même l'évocation de nouveaux éléments

Pour **F.O.-DGFIP** la défense des agents reste une priorité et **F.O.-DGFIP** exige pouvoir continuer à le faire dans les meilleures conditions.

## LA DÉLÉGATION **F.O.-DGFIP**

**Christophe TREHOUT**  
**Vincent HAYAUX-DU-TILLY**  
**Alain BOUM (expert)**

# DÉCLARATION LIMINAIRE

que nous pourrions apporter à votre connaissance.

**F.O.-DGFIP** caresse le doux espoir d'une véritable écoute des arguments exposés par les différents représentants des personnels.

De plus **F.O.-DGFIP** dénonce le nombre de dossier présentés à la CAPN de ce jour. En effet le **temps de consultation** alloué ne **permet pas une défense sereine, efficace et équitable pour tous les agents.**

**F.O.-DGFIP** demande que cette CAP soit limitée par un nombre de dossiers, à l'instar de la CAPN de recours d'évaluation.

À propos de l'ordre du jour, sera soumis à cette CAPN l'examen de **37 dossiers** litigieux de stagiaires recrutés sur concours ou agents contractuels dont :

18 proposés pour un licenciement, 1 pro-

posé pour un renouvellement de contrat, 16 proposés pour un stage complémentaire de 12 mois et 2 pour un stage complémentaire de 6 mois.

Monsieur le Président, en ce qui concerne ces actes de gestion, **F.O.-DGFIP** vous rappellera toutes ses revendications qui restent d'actualité en cette période de **forte inflation**, et bien sûr de l'incertitude générée par le **maelström des réformes** engagées par l'État en général et la DGFIP en particulier.

**F.O.-DGFIP** tient ici à rappeler son attachement viscéral à un mode de recrutement unique, le seul valable garantissant un accès identique de tous à l'emploi public, à savoir le **recrutement sur concours national**.

**F.O.-DGFIP** ne se désintéresse pas pour autant de la situation des jeunes en difficulté en matière d'insertion professionnelle.

**F.O.-DGFIP** déplore que la **plupart des stagiaires** soient **attendus dès leur arrivée** dans les services **comme des titulaires**, attention à ne pas confondre, mutations et 1<sup>ères</sup> affectations.

**F.O.-DGFIP** condamne tout caractère **probatoire des stages**. De même chaque stagiaire doit bénéficier systématiquement d'un accompagnement permanent par un **véritable tuteur référent**.

**F.O.-DGFIP** revendique une **reconnaissance professionnelle** en matière d'évaluation et rémunération pour les tuteurs chargés de l'accompagnement des stagiaires, sur le modèle des maîtres d'apprentissage.

**F.O.-DGFIP** exige que ce dernier n'ait la charge que d'**un seul stagiaire à la fois** afin de pouvoir assurer un suivi personnalisé.

**F.O.-DGFIP** exige l'affectation des **stagiaires contractuels handicapés en surnombre** pendant la durée de leur stage accompagné du suivi permanent d'un tuteur expérimenté.

**F.O.-DGFIP** s'inquiète et dénonce les **occupations d'emplois temporaires de services civiques** ainsi que l'augmentation avérée de recrutement de contractuels sous statut de **contrats de mission** dont la doctrine d'emploi initiale est complètement dévoyée.

Cette dérive a pour seule finalité la **remise en cause du statut des fonctionnaires !**

**Vos représentants F.O.-DGFIP  
en CAPN de catégorie C**

**Christophe TREHOUT  
Vincent HAYAUX-DU-TILLY  
Alain BOUM (expert)**



**C'EST  
POUR VOUS  
QU'ON SE BAT !**